

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 octobre 2015

**Rapporteur :
Monsieur Christian LE
BIHAN**

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 09/10/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 08/10/2015 (accusé de réception du 08/10/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rétrocession des espaces communs du lotissement communal de Kervouyec
Instauration de servitudes et régularisations foncières avec les co-lotis**

Les travaux du lotissement communal de Kervouyec étant achevés et réceptionnés, il convient de rétrocéder les espaces communs à l'Association Syndicale Libre (ASL) et procéder à des régularisations foncières avec les co-lotis, à titre gratuit.

A l'issue des travaux de finition du lotissement communal de Kervouyec un procès-verbal de réception a été dressé en présence de l'ASL dans le but de procéder à la rétrocession gratuite des espaces communs, conformément au cahier des charges du lotissement.

Ces espaces communs cadastrés section ZP numéros 524p, 525p et 526 comprennent :

- les voies, les stationnements, les ouvrages de gestion des eaux pluviales, les espaces verts et aménagements divers, les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées comprenant les canalisations, les regards de visite et les ouvrages de sortie de bassin, les réseaux d'eau potable, télécommunication, électricité, éclairage en souterrain et les ouvrages extérieurs correspondants ainsi que l'aire de présentation des ordures ménagères et un local tous usages,

- une servitude de passage au profit de la ville afin d'assurer la continuité du cheminement piéton sur l'îlot central du lotissement, îlot demeurant propriété communale.

Préalablement à cette rétrocession à l'ASL, il convient :

- d'instaurer au profit de Quimper Communauté qui en a la compétence, des servitudes de canalisations, compte tenu de la présence de réseaux d'eaux usées, potable et pluviales traversant les espaces communs,
- de céder aux propriétaires concernés des emprises complémentaires, d'une surface totale d'environ 22 m², correspondant à l'empiètement sur la parcelle ZL n°525 de leur coffret électrique.

Après consultation de France Domaine, il est proposé que l'ensemble de ces rétrocessions se fasse à titre gratuit.

Les frais liés aux transferts de propriété seront supportés par la ville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approuver l'instauration au profit de Quimper Communauté de servitudes de canalisations d'eaux usées, potable et pluviales sur les espaces communs du lotissement de Kervouyec,
- 2- d'approuver la cession gratuite au profit des propriétaires concernés des emprises correspondant à l'empiètement de leur coffret électrique sur la parcelle ZL n° 525, pour une surface totale d'environ 22 m²,
- 3- d'approuver la rétrocession gratuite des espaces communs du lotissement à l'A.S.L. et la constitution d'une servitude de passage au profit de la Ville afin d'assurer la continuité du cheminement piétonnier,
- 4- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET